

Listes d'aptitude 2026 de C en B et de B en A

Réunion RH du 14 novembre 2025

Toulouse, le 14/11/2025

Une réunion informelle s'est tenue le vendredi 14 novembre 2025 afin d'examiner les dossiers des candidat·es de la DRFiP 31 aux listes d'aptitude de C en B et de B en A.

La CGT Finances publiques a rappelé ses revendications concernant les promotions, à savoir **la mise en place d'un réel examen professionnel basé sur les attributions des candidats**, le concours devant rester le mode de recrutement privilégié.

La CGT continue de dénoncer **le faible nombre de places proposées aux concours internes à la DGFIP**, par rapport aux concours externes, **ce qui pénalise les cadres C et B** qui ne remplissent pas les conditions de diplômes pour passer les concours externes.

La CGT exige **l'abrogation de la loi scélérate dite de « transformation de la Fonction publique »** qui a, notamment, supprimé les CAP (commissions administratives paritaires) locales et nationales, gage de transparence et d'équité dans la gestion des personnels.

De plus, cette année, la direction ne nous a pas transmis la liste des candidats au motif de « respecter la RGPD et la protection des données individuelles » !!!

La CGT a obtenu que les RH demandent aux futurs candidat·es, l'année prochaine, l'autorisation de communiquer leur candidature aux OS avant la réunion.

Concernant les promotions par liste d'aptitude, les potentialités ne sont que de 6 pour la liste de C en B. (Pour rappel 8 agent·es avaient été promu·es l'année dernière pour 6 potentialités au départ).

Quant à celle de B en A, la direction ne connaît pas le nombre de potentialités locales mais seulement régionales : 9 potentialités contre 11 l'année dernière (soit une diminution de 20 %).

Les candidatures proposées par la direction seront examinées le 25/11/2025 au niveau de la délégation inter-régionale qui comprend 14 directions (les 13 départements + la DIRCOFI).

À la suite de la réunion :



LA C en B	LA B en A
36 candidats	45 candidats
Seul·es 7 collègues proposé·es et classé·es pour 6 potentialités.	2 collègues proposés et classés.

Devant l'étonnement des représentant·es du personnel qui ont rappelé que l'année dernière, pour le même nombre de potentialités, 8 candidatures avaient été proposées par la direction (et promues), les représentant·es de celle-ci ont expliqué qu'aucun autre dossier d'agent C ne présentait les qualités suffisantes pour une promotion.



La CGT ne cautionne pas cette appréciation dévalorisante du niveau des agent·es C du département sans rapport avec la réalité et dénonce un vrai mépris des agent·es !

La liste de ces collègues sera publiée prochainement sur Ulysse 31.

Comme les années précédentes, les élus CGT rappellent aux collègues postulant à la liste d'aptitude la nécessité :



- de préparer le dossier en amont avec le chef de poste ou de service ;
- d'indiquer tous les éléments (parcours personnel, professionnel) démontrant les qualités requises pour exercer les fonctions de contrôleur ou d'inspecteur ;
- de formuler un recours sur l'évaluation professionnelle portant sur le tableau synoptique et les appréciations littérales si besoin.

N'hésitez pas à demander l'avis émis par votre chef de service, il n'est en aucun cas confidentiel.

Les représentant-es CGT Finances publiques présent-es à cette réunion :
Véronique BRUNO, Henri CATHALA et Estelle MOLLO-GENE